



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 588 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 INTITULÉ
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS, CONCERNANT LES
TARIFS APPLICABLES À LA GARDE DE
POULES DANS LES ZONES NON
AGRICILES**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet
2022, le RÈGLEMENT NUMÉRO 588 intitulé :**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 INTITULÉ RÈGLEMENT
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À
LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES NON AGRICILES

Le Règlement numéro 588 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 20 septembre 2022.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland